



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 novembre 2005
Français
Original: anglais/français

**Assemblée générale
Soixantième session**
Point 111 c) de l'ordre du jour
**Élections aux sièges devenus vacants
dans les organes principaux : élection
de cinq membres de la Cour internationale de Justice**

**Conseil de sécurité
Soixantième année**

Candidats présentés par les groupes nationaux

Note du Secrétaire général

Additif

Retrait d'un candidat

Par une lettre datée du 3 novembre 2005 (voir annexe), le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, de la décision prise par le groupe national du Niger de retirer la candidature de M. Seidou Adamou Mazou à l'élection des membres de la Cour internationale de Justice, qui aura lieu pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, le 7 novembre 2005.



Annexe

Lettre datée du 3 novembre 2005, adressée au Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le groupe national du Niger a décidé de retirer la candidature de M. Seidou Adamou Mazou au poste de juge à la Cour internationale de Justice, lors de l'élection qui aura lieu le lundi 7 novembre 2005.

Le Niger souhaite que la présente note soit distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité concernant les élections relatives à la Cour internationale de Justice.

Le Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Aboubacar Ibrahim **Abani**
